

PROGRAMME THÉMATIQUE SUR LA GESTION ET LES ENTREPRISES DES FORÊTS DE COLLECTIVITÉS

Profil de programme

ARGUMENT

Les forêts constituent des ressources importantes pour les populations pauvres du monde rural, sachant que l'on compte plus de 800 millions de personnes habitant les massifs forestiers et les espaces boisés sous les tropiques. Outre leurs contributions aux moyens d'existence qu'elles fournissent en dispensant un filet de sécurité vivrier, les forêts tropicales sont également une source de revenus pécuniaires et d'emploi, constituent un capital, et, en dispensant des médicaments naturels, elles contribuent à une médecine supplétive. Des groupes de populations et des collectivités autochtones sont propriétaires ou assurent la gestion d'environ 20 % des surfaces forestières dans les pays en développement, et ce pourcentage est en croissance. Ces collectivités sont cependant souvent mal équipées pour gérer leurs forêts sur un mode durable et tirer profit de leurs efforts. Dans de nombreux cas, les forêts sur lesquelles ces populations ont un droit d'usufruit sont dégradées et, en l'absence d'investissements dans leur reconstitution et requalification, elles ne présentent qu'un potentiel de développement limité. Dans de nombreuses forêts tropicales, la majeure partie des revenus pécuniaires s'obtient de la cueillette et de la commercialisation de produits forestiers davantage que de la production de bois.

De nombreuses entreprises de foresterie communautaire interviennent dans les récoltes et la gestion des forêts et dans les transformations du bois et des produits forestiers non ligneux. Ce sont en général de petites entreprises exploitées de manière informelle, qui dépendent de marchés locaux. S'il est vrai qu'un petit nombre d'entre elles se sont développées pour devenir des entreprises industrielles de taille moyenne, leur capacité à valoriser leurs produits reste faible. Les réglementations font souvent obstacle à l'accès de ces populations aux forêts, mais aussi aux capitaux et aux marchés ; ces réglementations aboutissent parfois à involontairement faire obstacle à la jouissance des forêts par ces populations et à leur accès aux capitaux et aux marchés et contribuent à alourdir les coûts de fonctionnement des entreprises de ces collectivités. L'apparition d'une gouvernance médiocre et un partage inéquitable des avantages peuvent s'ajouter à ces problèmes.

Les faibles capacités managériales et techniques communes à de nombreuses collectivités forestières, aux petits propriétaires forestiers et à leurs entreprises freinent leur développement. Le renforcement des capacités de ces collectivités à planifier, utiliser, surveiller et maîtriser leurs ressources forestières est déterminant pour réduire cette vulnérabilité. Les entreprises forestières des collectivités connaissent des difficultés lorsqu'il s'agit de répondre aux exigences croissantes et de plus en plus complexes que posent les marchés devant accueillir leurs produits. Par ailleurs, l'on voit se dessiner de nombreuses perspectives nouvelles – p. ex. les marchés nationaux et régionaux des produits forestiers, les partenariats ou groupes d'intérêt liant des collectivités ou associations à des petits propriétaires ou exploitants forestiers, l'apparition de créneaux à haute valeur ajoutée dans

les pays développés qui apprécient la valeur sociale des produits villageois – mais un soutien externe est nécessaire pour exploiter pleinement ces possibilités. Avec un accompagnement adéquat, les modèles associatifs de gestion et de commercialisation peuvent souvent apporter des solutions locales aux problèmes de la gestion et de l'utilisation durables des forêts.

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général de ce programme thématique est de contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les zones boisées du monde tropical : (i) en renforçant les capacités des collectivités et petits propriétaires forestiers à gérer leurs ressources forestières tropicales sur un mode durable ; et (ii) en aidant les entreprises forestières des collectivités à valoriser les produits et services obtenus de ces ressources.

STRATÉGIE DU PROGRAMME

Au niveau des collectivités, le programme dispensera un appui à ces entreprises forestières dans des démarches ayant un fort potentiel de création d'emplois et offrant des avantages concurrentiels. Ces démarches viseront l'amélioration de la gestion des forêts et la production de bois, de produits dérivés et de produits forestiers autres que le bois en vue d'assurer une offre à la filière locale ou aux marchés nationaux et d'exportation. Les interventions du programme pourront se donner pour but le renforcement des compétences organisationnelles, managériales et techniques, et le développement commercial des entreprises forestières des collectivités, des petits propriétaires forestiers et de leurs organisations. La stratégie du programme sera centrée sur la planification et la mise en œuvre concertée là où les collectivités définissent leurs propres besoins et priorités. L'exécution du programme comportera la mise à l'essai de modèles et leur intégration dans des démarches fructueuses de création d'entreprises forestières de collectivités ayant pour caractéristiques la viabilité économique, sociale et culturelle.

Au niveau national, les activités consisteront entre autres à renforcer les cadres politiques, juridiques et institutionnels du développement des entreprises forestières de collectivités, à dispenser des formations, à permettre un meilleur accès de ces entreprises aux capitaux, à renforcer les organisations, associations et réseaux constitués dans ces collectivités, à renforcer des modèles de gouvernance locaux, à mettre au point des outils de l'aménagement de ces forêts et à améliorer la rentabilité de ces entreprises. Aux niveaux régional et international, les activités pourront consister entre autres à dispenser un appui à la gestion des connaissances et à permettre l'échange d'expériences entre les pays, et enfin à aider à faire se nouer des partenariats entre organismes nationaux, régionaux et internationaux. Afin d'éviter les doublons, ce programme s'appuiera fortement sur les connaissances existantes et les cumuls d'expériences.

PRODUITS, RÉSULTATS ET AVANTAGES ESCOMPTÉS

Les résultats attendus que ce programme thématique sont les suivants : (i) de meilleures connaissances et compétences en matière de mise en œuvre de la gestion durable des

forêts chez les collectivités concernées, petits propriétaires forestiers et leurs organisations ; (ii) un meilleur accès des entreprises forestières des collectivités aux capitaux, aux marchés et aux technologies et un renforcement de leurs capacités marketing; (iii) une plus grande valorisation de leur production ; (iv) des organisations de collectivités et de petits propriétaires renforcées ; et (v) des cadres politiques et juridiques habilitants au niveau national pour la mise en œuvre une gestion forestière des collectivités.

PARTENAIRES ET ORGANISMES COLLABORATEURS PRESENTIS

Ce programme sera appliqué en étroite coopération avec le Groupe consultatif de la société civile et le groupe consultatif sur le commerce, l'un et l'autre créés par l'OIBT, ainsi qu'avec des organisations et organismes internationaux, régionaux et nationaux compétents.

BUDGET ET CADRE CHRONOLOGIQUE INDICATIFS

Le budget indicatif de 10 millions de dollars EU sur trois ans pour ce programme thématique doit se traduire par des améliorations sensibles dans les trois régions de production ; ce budget devant être pour l'essentiel affecté à des projets pilote au niveau des collectivités et à d'autres activités devant être menées à l'échelon national.

BAILLEURS DE FONDS PRESENTIS